

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/03/2026 - B2026/003453 - 2020 B 00154 - 880 865
266 - 2TR REUNION

Reunion

2TR REUNION

48 Avenue Louis Aragon
97420 Le Port

SIREN : 880.865.266

Statut juridique : Société à responsabilité limitée

N° TVA : FR75880865266

Comptes annuels 2023

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



NUMERIQUE EXPERT COMPTABLE - NUMEXPERT

SAS au capital de 2000 Euros - SIREN : 903384212

Adresse : 11 RUE LABOURDONNAIS, 97400 SAINT-DENIS

Sommaire

Attestation de l'expert comptable	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé – Actif	11
Bilan détaillé – Passif	12
Compte de résultat détaillé	13
Liasse fiscale	15

Attestation de l'expert comptable



Attestation sans réserves

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 30/10/2023, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 2TR REUNION relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 157 334,98 €
- Chiffre d'affaires : 650 130,65 €
- Résultat net comptable : 52 739,99 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT-DENIS le 31/05/2024.

Jean-Louis LECOCQ,
Expert-Comptable

Signé électroniquement le 31/05/2024 par
Jean-Louis Lecocq

Bilan

Bilan actif

		31/12/2023		31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 128		6 128	
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	139 052		139 052	39 787
Autres créances	5 910		5 910	9 577
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	6 121		6 121	8 083
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	124		124	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	157 335		157 335	57 447
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	157 335		157 335	57 447

Bilan passif

		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 050	1 050
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	105	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		105
	Report à nouveau	15 710	19 690
	Résultat de l'exercice	52 740	-3 980
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	69 605	16 865
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 597	3 597
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 026	33 843
	Dettes fiscales et sociales	21 107	3 142
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	87 730	40 582
	Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		157 335	57 447

Compte de résultat

Compte de résultat

(1/2)

		31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	650 131	29 953
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	650 131	29 953
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
	Autres produits	23	3 078
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	650 153	33 030
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	587 757	28 792
	Impôts, taxes, et versements assimilés	1 949	816
	Salaires et traitements		5 000
	Charges sociales	1 950	1 831
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)		
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	911	571
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	592 567	37 011
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		57 586	-3 980
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges financières)		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			

Compte de résultat

(2/2)

		31/12/2023	31/12/2022
		(12 mois)	(12 mois)
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		57 586	-3 980
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		722	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnelles)		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		722	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-722	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		4 124	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		650 153	33 030
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		597 413	37 011
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		52 740	-3 980

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 128,13		6 128,13	
4091000000 - Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	6 128,13		6 128,13	
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	139 051,65	39 787,33	99 264,32	+250%
4110000000 - Clients	139 051,65	39 787,33	99 264,32	+250%
Autres créances	5 909,72	9 577,12	-3 667,40	-39%
4010000000 - Fournisseurs	447,68	721,92	-274,24	-38%
4456400000 - TVA déductible sur encaissements	4 937,86	2 134,31	2 803,55	+132%
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services		539,29	-539,29	-100%
4456700000 - Crédit de TVA à reporter		5 936,00	-5 936,00	-100%
4458300000 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	245,60	245,60		
4458600000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	274,58		274,58	
4551000000 - Principal	4,00		4,00	
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	6 121,16	8 082,67	-1 961,51	-25%
5121001000 - Bred - 2TR REUNION - BRED n°00134055332	6 121,16	8 082,67	-1 961,51	-25%
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
Charges constatées d'avance	124,32		124,32	
4860000000 - Charges constatées d'avance	124,32		124,32	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	157 334,98	57 447,12	99 887,86	+174%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	157 334,98	57 447,12	99 887,86	+174%

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
CAPITAUX PROPRES				
Capital	1 050,00	1 050,00		
1013000000 - Capital souscrit - appelé, versé	1 050,00	1 050,00		
RÉSERVES				
Réserve légale	105,00		105,00	
1061000000 - Réserve légale	105,00		105,00	
Autres réserves		105,00	-105,00	-100%
1060000000 - Réserves		105,00	-105,00	-100%
REPORT À NOUVEAU				
Report à nouveau	15 710,04	19 690,38	-3 980,34	-21%
1100000000 - Report à nouveau - solde créditeur	15 710,04	19 690,38	-3 980,34	-21%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	52 739,99	-3 980,34	56 720,33	+1426%
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	69 605,03	16 865,04	52 739,99	+313%
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 596,78	3 596,78		
4191000000 - Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes	3 596,78	3 596,78		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 026,42	33 843,03	29 183,39	+87%
4010000000 - Fournisseurs	56 898,29	33 843,03	23 055,26	+69%
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues	6 128,13		6 128,13	
Dettes fiscales et sociales	21 106,75	3 142,27	17 964,48	+572%
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	4 124,00		4 124,00	
4455100000 - TVA à décaisser	5 757,00	26,00	5 731,00	+22043%
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services	26,54		26,54	
4456700000 - Crédit de TVA à reporter	306,00		306,00	
4457100700 - TVA collectée à 8.5%	1 566,82	3 116,27	-1 549,45	-50%
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	9 326,39		9 326,39	
TOTAL DETTES (III)	87 729,95	40 582,08	47 147,87	+117%
Écarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	157 334,98	57 447,12	99 887,86	+174%

Compte de résultat détaillé

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue (biens et services)	650 130,65	29 952,50	620 178,15	+2071%
7061000100 - Prestations de services DOM 8,	650 130,65	29 952,50	620 178,15	+2071%
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	650 130,65	29 952,50	620 178,15	+2071%
Autres produits	22,74	3 077,86	-3 055,12	-100%
7580000000 - Produits divers de gestion courante	22,74	3 077,86	-3 055,12	-100%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	650 153,39	33 030,36	617 123,03	+1869%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	587 757,35	28 792,28	558 965,07	+1942%
6040000000 - Achats d'études et prestations de services	563 676,05	25 282,20	538 393,85	+2130%
6040000100 - Achats d'études et prestations	3 623,13		3 623,13	
6063000100 - Fournitures d'entretien et de	108,67		108,67	
6064000100 - Fournitures administratives DO	640,00		640,00	
6160000100 - Primes d'assurances DOM	13 934,52		13 934,52	
6226000100 - Honoraires DOM	1 533,57	2 772,00	-1 238,43	-45%
6227000100 - Frais d'actes et de contentieu	105,14	123,93	-18,79	-16%
6234000100 - Cadeaux à la clientèle DOM	661,70		661,70	
6251000000 - Voyages et déplacements	1 572,39		1 572,39	
6256100100 - Missions (repas, restaurants,	789,82		789,82	
6261000100 - Frais postaux et de télécommun	8,87	14,61	-5,74	-40%
6270000000 - Services bancaires et assimilés	114,59		114,59	
6278000100 - Autres frais et commissions su	988,90	599,54	389,36	+65%
Impôts, taxes, et versements assimilés	1 949,00	816,00	1 133,00	+139%
6350000000 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations des impôts)	1 949,00	816,00	1 133,00	+139%
Salaires et traitements		5 000,00	-5 000,00	-100%
6442000000 - REMUNERATION MACARTY NICOLAS		5 000,00	-5 000,00	-100%
Charges sociales	1 950,00	1 831,00	119,00	+7%
6451000000 - Cotisations à l'Urssaf		1 025,00	-1 025,00	-100%
6460000000 - Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	1 950,00		1 950,00	
6462000000 - CGSS MACARTY NICOLAS		806,00	-806,00	-100%
Autres charges	911,13	571,42	339,71	+60%
6511000000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels		283,35	-283,35	-100%
6511000100 - Redevances pour concessions, b	68,88	287,09	-218,21	-77%
6560000000 - Pertes de change sur créances et dettes commerciales	0,57		0,57	
6580000000 - Charges diverses de gestion courante	841,68	0,98	840,70	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	592 567,48	37 010,70	555 556,78	+1502%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	57 585,91	-3 980,34	61 566,25	+1547%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	57 585,91	-3 980,34	61 566,25	+1547%
PRODUITS EXCEPTION.				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Sur opérations de gestion	721,92		721,92	
6710000000 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	721,92		721,92	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	721,92		721,92	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-721,92		-721,92	
Impôts sur les bénéfices (X)	4 124,00		4 124,00	
6950000000 - Impôts sur les bénéfices	4 124,00		4 124,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	650 153,39	33 030,36	617 123,03	+1869%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	597 413,40	37 010,70	560 402,70	+1515%

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	52 739,99	-3 980,34	56 720,33	+1426%

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [2TR REUNION - SIREN : 880865266]					Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]					Durée de l'exercice précédent [12]				
					Exercice N clos le [31/12/2023]				
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012					
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016					
	Immobilisations corporelles	028		030					
	Immobilisations financières (1)	040		042					
	TOTAL I (5)	044		048					
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052					
	Stocks marchandises	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	6 128	066		6 128			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	139 052	070		139 052			
	Créances autres (3)	072	5 731	074		5 731			
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	6 121	086		6 121			
	Charges constatées d'avance	092	124	094		124			
	TOTAL II	096	157 156	098		157 156			
TOTAL GENERAL (I + II)					110	157 156	112		157 156
PASSIF								Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120		1 050		
	Ecart de réévaluation				124				
	Réserve légale				126		105		
	Réserves réglementées				130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres..)				131		132		
	Report à nouveau				134		15 710		
	Résultat de l'exercice				136		54 840		
	Subventions d'investissement				137				
	Provisions réglementées				140				
		TOTAL I			142		71 705		
Provisions pour risques et charges					TOTAL II			154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		3 597		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		60 748		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169	7 656	172	21 107	
	Comptes courants d'associés				173				
	Autres dettes				175				
	Produits constatés d'avance				174				
	TOTAL III			176		85 451			
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180		157 156		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2TR FEUNION - SIREN 880865266										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises					209	0	210				
Production vendue biens					215	0	214				
Production vendue services					217	0	218	650 131			
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230	23		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	650 153		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes			dont crédit-bail mobilier		immobilier			242	585 657		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	1 949			
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252	1 950		
Dotations aux amortissements			dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254				
Dotations aux provisions								256			
Autres charges			Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	911			
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)								264	590 467		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	59 686		
Produits financiers					(III)		280				
Produits exceptionnels					(IV)		290				
Charges financières					(V)		294				
Charges exceptionnelles			Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347	300	722			
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)			348					
Impôts sur les bénéfices					(VII)		306	4 124			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	54 840		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	54 840	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324	4 124				
	Divers et intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
Dédutions	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987		342	27 492		
	Reprise d'entreprise en difficulté		981	Jeune entreprise innovante		989					
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345	27 492	Zone de développement prioritaire		993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346		350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	31 472	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356				
Déficits antérieurs reportables									360	3 980	
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	27 492	372		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>2TR REUNION - SIREN : 880865266</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497	0	498	0	499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502	0	504	0	506			
Terrains		510		512	0	514	0	516			
Constructions		520		522	0	524	0	526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532	0	534	0	536			
Installations générales, aménagements divers		540		542	0	544	0	546			
Matériel de transport		550		552	0	554	0	556			
Autres immobilisations corporelles		560		562	0	564	0	566			
TOTAL		570		572	0	574	0	576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL					596	585	597		599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>2TR REUNION - SIREN : 880865266</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	3 980
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	3 980
Déficits reportables								984	0
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	0
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380		1 950	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	55 261
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	28 240
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2TR REUNION - SIREN : 880865266		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	650 131
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	650 131
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	23
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	23
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	565 948
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	19 710
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	911
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	586 569
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	63 585
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	63 585
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	650 131
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2023	160 31/12/2023
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2TR REUNION - SIREN : 880865266]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	104

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre		MONSIEUR		Nom complet		PAYET JOEL	
Nom marital				% de détention		50	
Nb de parts ou actions				52			
Naissance : Date		08/07/1953		N° Département		97420	
Commune		LE PORT		Pays		FRANCE	
Adresse : 54 ROUTE DE MONTGAILLARD 97400 SAINT DENIS FRANCE							
Titre		MONSIEUR		Nom complet		GANGAMA THIERRY	
Nom marital				% de détention		50	
Nb de parts ou actions				52			
Naissance : Date		14/10/1972		N° Département		97435	
Commune		SAINT PAUL		Pays		FRANCE	
Adresse : 37 IMPASSE MONTAGAN 97435 SAINT PAUL FRANCE							

7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2TR REUNION - SIREN : 880865266 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 2TR REUNION	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 880865266	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Primes d'assurances DOM	01/04/2023	31/03/2024	124		

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2TR REUNION

SIREN : 880865266

Attestation produite le 19/03/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2TR REUNION - SIREN : 880865266			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
48 Avenue Louis Aragon 97420 Le Port FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	27 492			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☒	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		27 492	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					
☐					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Comptable :		Salarié ?			
SAS NUMERIQUE EXPERT COMPTABLE - NUMEXPERT 11 RUE LABOURDONNAIS 97400 SAINT-DENIS FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☒	Nom du prestataire ECF		OPTIMUM

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé réant, cochez la case ☐		
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même					a		
	payées par un établissement chargé du service des titres					b		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d		
Montant des autres distributions:						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j		
Montant des revenus répartis					Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						0	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

2TR Réunion

Procès — Verbal d'Assemblée Générale

SARL au capital de 1050 euros

Dont le siège se situe : 48 Avenue Louis ARAGON, 97420 Le Port

Inscrite au RCS de St- Denis de la Réunion B 880 865 266

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 07/02/2024 à Le Port.

L'assemblée est présidée par Mr Payet Joël, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Sont présents : PAYET Joël (co-gérant)

GANGAMA Thierry (co-gérant)

Emmanuel GANGAMA (Invité)

Ordre du Jour :

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-Intégration d'un associé, GANGAMA Emmanuel.
- 2-Nouvelle répartition des parts.
- 3-Modification du Statut
- 4-Point sur la trésorerie et bilan 2023
- 5-Questions diverses

Résolution I : Intégration d'Emmanuel GANGAMA.

Les actionnaires de 2TR REUNION prennent acte de la demande d'intégration, du frère de Thierry, Emmanuel GANGAMA. En date du 01/01/2024. L'intégration de M Emmanuel en qualité d'associé prendra effet le 01/03/2024. La compétence Transport sera sous sa responsabilité. Il sera nommé gestionnaire des transports avec les missions suivantes :

- La gestion et l'entretien des véhicules affectés à l'activité de transport de l'entreprise ;
- La vérification des contrats et des documents de transport ;
- La comptabilité de base ;
- L'affectation des chargements ou des services aux conducteurs et aux véhicules;
- La vérification des procédures en matière de sécurité.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Répartition du Capital.

Pour rappel du PV de l'AGO en date du 14/12/2022, actant la détention des parts sociales de la manière suivante :

- Monsieur PAYET Joël, cinquante-deux virgule cinq parts sociales en pleine propriété, ci 52,5 parts.
- Monsieur GANGAMA Thierry, cinquante-deux virgule cinq parts sociales en pleine propriété, ci 52,5 parts.

Thierry Gangama propose la vente de la moitié de ces parts à Emmanuel Gangama. Soit une nouvelle répartition suivante :

- 52.5 parts à Joël PAYET,

- 26,25 parts à Thierry GANGAMA,
- 26,25 parts à Emmanuel GANGAMA.

Et propose de missionner l'Expert-Comptable pour gérer la procédure.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution 3. Modifications statutaires et forme juridique

La SARL 2 TR REUNION missionnera également le cabinet Optimum à étudier la meilleure forme juridique à adapter pour 2TR en tenant compte de nos projets de diversifications.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution 4 : Point sur la trésorerie

Un Bilan 2023 réalisé par le comptable, annonce un bon résultat financier sur la trésorerie de 2TR REUNION. Soit un bilan positif de 27 492€ et un Chiffre d'affaires de 650 131€. De ce fait, Mr PAYET préconise de conserver le bénéfice afin de constituer de la trésorerie de l'entreprise et demande à être mandaté pour faire les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement de la société. (mobilier et véhicules...)

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution 5 : Questions diverses :

Point Global de la société

Un point a été fait sur les chantiers en cours. PAYET Joël se chargera de conclure les documents administratifs (Assurances et Mutuelles, Carte-Grise...)

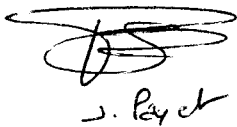
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à La Possession, le 07/02/2024


T. GANGAMA


J. Payet

2TR
REUNION

48, Avenue Louis Aragon
97420 LE PORT
Tél : 0692 66 86 82 - E-mail : contact@2tr.re
SIRET : 880 865 266 00022 - APE : 43.12A

2TR Réunion

Procès — Verbal d' Assemblée Générale

SARL au capital de 1050 euros

Dont le siège se situe : 48 Avenue Louis ARAGON, 97420 Le Port

Inscrite au RCS de St- Denis de la Réunion B 880 865 266

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 07/02/2024 à Le Port.

L'assemblée est présidée par Mr Payet Joël, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Sont présents : PAYET Joël (co-gérant)
GANGAMA Thierry (co-gérant)
Emmanuel GANGAMA (Invité)

Ordre du Jour :

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-Intégration d'un associé, GANGAMA Emmanuel.
- 2-Nouvelle répartition des parts .
- 3-Modification du Statut.Modification de la Forme Juridique.
- 4-Point sur la trésorerie
- 5-Questions diverses

Résolution 1 : Intégration d' Emmanuel GANGAMA.

Les actionnaires de 2TR REUNION prennent acte de la demande d'intégration, du frère de Thierry, Emmanuel GANGAMA. En date du 01/01/2024.. L'intégration de M Emmanuel en qualité d'associé prendra effet le 01/03/2024. La compétence Transport sera sous sa responsabilité.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Répartition du Capital.

Pour rappel du PV de l'AGO en date du 14/12/2022 ,actant la détention des parts sociales de la manière suivante :

- Monsieur PAYET Joël, cinquante-deux virgule cinq parts sociales en pleine propriété,ci 52,5 parts.
- Monsieur GANGAMA Thierry, cinquante-deux virgule cinq parts sociales en pleine propriété,ci 52,5 parts.

Thierry Gangama propose la vente de la moitié de ces parts à Emmanuel Gangama.Soit une nouvelle répartition suivante:

52.5 parts à Joël PAYET, 26,25 parts à Emmanuel Gangama et 26,25 parts à Thierry Gangama. Et propose de missionner l'Expert-Comptable pour gérer la procédure .

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution 3. Modifications statutaires et forme juridique

La SARL 2 TR REUNION missionnera également le cabinet Optimum à étudier la meilleure forme juridique à adapter pour 2TR en tenant compte de nos projets de diversifications.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution 4 : Point sur la trésorerie

Un Bilan 2023 réalisé par le comptable, annonce un bon résultat financier sur la trésorerie de 2TR REUNION. Soit un bilan de 150 K€ et un Chiffre d'affaires de 650 K€. De ce fait, PAYET est mandaté pour faire les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement de l'Entreprise.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution 5 : Questions diverses :

Point Global de la société

Un point a été fait sur les chantiers en cours. PAYET Joël se chargera de conclure les documents administratifs (Assurances et Mutuelles, Carte-Grise...)

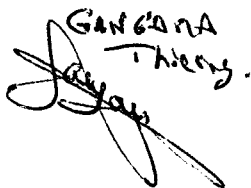
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

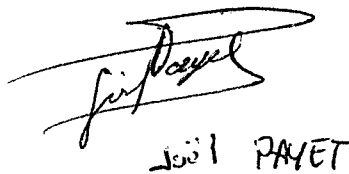
Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à La Possession, le 07/02/2024

Signatures :


GABRIELLA


Joël PAYET

2TR
REUNION

48, Avenue Louis Aragon
97420 LE PORT
Tél : 0692 66 86 82 - E-mail : contact@2tr.re
SIRET : 880 865 266 00014 - APE : 4312 A